**Suggested language to communicate with households generally about Summer P-EBT:**  
L'État du Vermont émettra des cartes de transfert de prestations électroniques en cas de pandémie (P-EBT) afin d'aider à couvrir les frais de nourriture des élèves au cours de l'été. Les P-EBT sont des fonds fournis sur une carte électronique de transfert des prestations qu'un ménage peut utiliser pour acheter des produits alimentaires dans les épiceries, les commerces de proximité, les détaillants en ligne et les marchés fermiers qui acceptent les prestations 3SquaresVT (SNAP). Pour les familles bénéficiant du 3SquaresVT, les prestations P-EBT seront ajoutées aux cartes EBT existantes. Pour les familles qui ont déjà reçu une carte P-EBT pour cette année scolaire ou la précédente, les prestations d’été P-EBT seront ajoutées à leur carte existante. Si vous n’avez plus votre carte, le DCF peut vous expédier une carte de remplacement. Des instructions seront incluses dans les lettres d’avis de prestations qui seront envoyées en août. Pour les autres familles, vous recevrez une carte P-EBT spécifique du Département pour les enfants et les familles du Vermont (DCF) pour les élèves éligibles. Les familles recevront une allocation unique de 391 $ par élève admissible. Les prestations d’été P-EBT seront émises début août 2022 avec les prestations pour le reste de l’année scolaire 21-22.   
   
Provision 2/CEP Schools : Tous les élèves inscrits dans notre école en juin 2022 bénéficieront de ces prestations car notre école offre normalement des repas gratuits à tous les élèves par le biais de la Community Eligibility Provision/Provision 2 (choose one).   
   
Pricing Programs : L'éligibilité aux prestations dépend de l'éligibilité de l'enfant à des repas scolaires gratuits et à prix réduit. Tous les enfants peuvent recevoir des repas gratuits cette année en raison des dérogations spéciales COVID-19 obtenues par l’État. Cependant, afin de bénéficier des prestations du P-EBT, les élèves doivent avoir dans leur dossier une demande approuvée de repas gratuits et à tarif réduit, ou avoir été directement approuvés pour recevoir des repas scolaires gratuits. Les élèves peuvent être directement certifiés pour les repas gratuits si le ménage a reçu les prestations 3SquaresVT ou Reach Up, ou parce que l'élève est placé dans une famille d'accueil, migrant, sans-abri, fugueur ou participe à un programme Head Start. Si vous n'êtes pas déjà admissible à des repas gratuits et à prix réduit, vous pouvez toujours soumettre une demande de repas gratuits et à prix réduit dès maintenant afin de savoir si vous êtes admissible aux prestations été P-EBT. (Insert information on how to apply). Les candidatures soumises avant le 1er juillet peuvent également permettre à votre élève de bénéficier des prestations P-EBT pour tous les jours où il a manqué l’école pour une raison liée à la COVID au cours de l’année scolaire écoulée. Si vous n’êtes pas admissible maintenant, mais que votre situation change au cours de l’été, vous pouvez encore soumettre une candidature jusqu’au 19 août afin de savoir si vous êtes éligible aux prestations d’été P-EBT. Seuls les élèves inscrits à l’école à partir de juin 2022 pourront bénéficier des prestations d’été P-EBT.

Nous avons besoin de votre adresse postale correcte et du nom du chef de famille pour verser les prestations. Si vous souhaitez apporter des corrections à l’une de ces informations, veuillez contacter (fill in contact info). Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les prestations P-EBT en consultant le site [https://dcf.vermont.gov/esd/covid19/P-EBT](https://vermont.us20.list-manage.com/track/click?u=d01e01e425fa1e66c26167761&id=bb7545f73f&e=784ee8ff93).